



Élèves handicapés : une rentrée de couacs et de faux-semblants

Si l'on en croit les chiffres, l'Éducation nationale serait de plus en plus inclusive, avec 400 élèves handicapés dans ses rangs. Mais sur le terrain, malgré les annonces du gouvernement, les conditions d'accueil tournent encore bien souvent au bricolage. Témoignages. « Chaque veille de rentrée, c'est pareil, tempête Jérôme*, père de Camille, 5 ans et porteuse de trisomie. On ignore si une AESH [accompagnant d'élèves en situation de handicap – ndlr] sera présente pour notre fille, si son emploi du temps comblera les besoins... Quand ce n'est pas le cas, on passe des heures au téléphone entre les numéros verts** et le rectorat pour trouver une solution. La première année, on m'avait carrément proposé de garder Camille à la maison quand son AESH ne pouvait être présente ! Cette année, elle a eu quelqu'un le troisième jour : on respire. »

Alors qu'Emmanuel Macron a fait du handicap une « grande cause du quinquennat », promettant notamment de ne laisser aucun enfant sans solution, quatre ans plus tard, la situation n'est pas idyllique dans les cours d'école. Sur le papier, la scolarisation des enfants avec handicap progresse. Ils sont 400 000 cette année à fréquenter l'école « ordinaire », c'est-à-dire non spécialisée. Cela « correspond à une augmentation de 19 % en 5 ans », souligne Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. L'Éducation nationale communique ainsi sur le nombre d'enfants handicapés scolarisés, mais impossible de savoir combien d'entre eux vont en classe seulement quelques heures par semaine, avec ou sans AESH, tout ou partie de l'année scolaire, alors qu'ils y ont droit.

Sur le terrain, ces « détails » font grincer des dents. Celles des 125 AESH pour commencer, qui interviennent en classe. Héloïse* exerce ce métier depuis trois ans en Haute-Garonne. « Je suis affectée à une école où 13 élèves ont besoin d'aide et nous sommes... trois AESH, dont une sur deux établissements. On me demande de partager mes 24 heures hebdomadaires entre cinq élèves dans cinq classes différentes. Nous sommes en sous-effectif mais le rectorat ne recrute pas. Ma première année a été "idéale". Je partageais mon temps sur deux classes : j'ai vu les deux élèves progresser, au point qu'à la fin de l'année, ils n'avaient presque pas besoin de moi. Mais depuis deux ans, nous comblons les trous. On retire des heures à un enfant parce que l'autre a des besoins plus importants. C'est difficile pour moi de me dire que je ne fais pas mon travail. »

Héloïse envisageait à sa prise de poste d'enchaîner deux CDD de trois ans pour obtenir un CDI, selon ce que précisent les nouvelles conditions du statut d'AESH. Elle a décidé de changer de voie l'an prochain : ses 775 euros de salaire net mensuel, ajoutés au sentiment de « maltraiter » les enfants, ont eu raison de sa motivation.

La généralisation, cette année, des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), expérimentés depuis 2019, visait pourtant à simplifier la gestion des effectifs en créant des « pools » d'AESH sur un ou plusieurs établissements. « Sur le papier, je trouvais ça super », commente Héloïse. Au final, cela se révèle un moyen de gérer la pénurie de ressources humaines. « Car si un AESH est absent, ou si un besoin d'accompagnement chez un élève arrive en cours d'année, les Pial répartissent les heures entre les agents déjà en place. Recruter du personnel pour ces emplois encore précaires et mal rémunérés est compliqué et la rotation est importante.

Du côté des enseignants, le malaise se fait également ressentir. Ludivine* est coordinatrice d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans un collège de Seine-Maritime. Ce dispositif permet à des élèves en situation de handicap d'alterner



entre leur classe de référence, avec les camarades de leur âge, et un suivi en groupe de 10 à 12 élèves lorsqu'ils en ont besoin. Ludivine a choisi cette fonction par conviction, mais rien ne va plus dans son département. « En raison de manque d'enseignants pour le premier degré, le directeur d'académie a décidé de nommer certains coordinateurs Ulis sur des postes en école élémentaire... Résultat : les postes de coordinateur Ulis se retrouvent cette année affectés à des contractuels [non titulaires d'un concours – ndlr] sans formation spécifique, voire à des AESH... Dans certains établissements, il n'y a carrément aucun coordinateur et les élèves d'Ulis sont livrés à eux-mêmes. C'est d'une grande violence. Une mère d'élève m'a informée qu'elle ne renverrait pas son enfant au collège tant qu'aucun enseignant coordinateur ne serait nommé. »

Pour certains, heureusement, la rentrée se passe bien en classe, mais c'est ailleurs que cela coince. Étienne Thierry-Aimé est le père de Luce, 8 ans, handicapée moteur en fauteuil. Sa fille ne peut utiliser ni ses jambes ni ses bras, et a besoin d'une aide pour les temps d'apprentissage comme à la cantine et sur les temps d'activités périscolaires (TAP). Luce bénéficie d'une AESH à temps complet... sur le temps scolaire. Cela n'inclut ni la cantine, ni les TAP, ni les garderies ou centres de loisirs, qui relèvent de la responsabilité des mairies. Résultat, pour les parents de Luce, de nouvelles galères : négocier avec la ville d'Angers (Maine-et-Loire) pour trouver un-e intervenant-e qui puisse aider sa fille à manger, aller aux toilettes et profiter des TAP comme les autres.

« À trois jours de la rentrée, on ne savait pas si Luce aurait quelqu'un » , détaille son père. Une incertitude qui épuise les parents, comme Étienne qui ne comprend pas que ces situations ne soient pas anticipées par les collectivités. « Ce qui m'énerve et me fatigue, c'est le sentiment que ce que nous propose la société en tant que parent d'enfant handicapé, c'est qu'un des deux arrête de travailler pour pallier ce manque d'organisation. » En attendant un recrutement, Luce va à la cantine et aux TAP accompagnée par l'un des responsables municipaux du périscolaire. Encore le système D.

* Ces prénoms ont été modifiés pour préserver l'anonymat.

** Le gouvernement a mis en place en 2020 un numéro vert, le 0805 805 110, destiné à renseigner les familles dont l'enfant porteur de handicap rencontre des difficultés liées à sa scolarité.

